

COMITÉ NATIONAL DE LA CONCHYLICULTURE	Réunion filières aquaculture – Ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation	
		14/04/2020

Présents en téléconférence : CNC, CRCs, (CIPA, CONEPED, FFA, SFAM : interventions non reprises)

**Relevé de décisions :**

- **Crise exceptionnelle** : toutes les aides possibles seront mobilisées afin d’éviter les morts d’entreprises : il y aura, à la fois des **aides génériques, nationales** et des **aides particulières** à la filière conchylicole, via la FEAMP (amendements en cours d’examen)
- **Charges** : les reports de charges accordées par Bercy pourront muter en annulation mais uniquement au cas par cas
- **Trésorerie** : conscience aigüe des problèmes qui seront examinées au cas par cas
- **Volonté de travailler sur des bases objectives** pour éviter les effets d’aubaine : attente des remontées entreprise par entreprise et des propositions dans le cadre du canevas transmis par la DPMA
- **Destructions d’animaux** : elles devront être évitées et en cas d’impossibilité, elles seront indemnisées
- **Financement de la communication** : une aide pourra être rapidement apportée par FAM pour des campagnes de relance de la consommation
- **Marchés alimentaires** : Le ministre va pousser à leur maintien
- **Vente directe, vente isolée, point de vente ambulant** : intervention directe auprès de la cellule interministérielle, ainsi qu’auprès des maires et préfets, pour que ce problème soit réglé rapidement
- **Dématérialisation des documents exports** : un travail est engagé pour une simplification administrative
- **Coordination Etat-Régions** pour la mise en œuvre de ces aides
- **Saison d’été** : un travail est engagé au niveau national pour son organisation
- **Restaurants** : leur ouverture sera progressive et s’étalera dans la durée
- **Qualité des eaux** : travail rapide avec la DPMA (réponse sur utilisation eaux de javel)
- **Aides directes d’urgence aux chefs d’entreprise**, les membres des GAEC seront éligibles.
- **Fonds de solidarité** : Chaque associé d’un GAEC percevra 1 500 €
- **Norovirus** : des aides spécifiques et horizontales seront mises en œuvre